



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, le conseil a adopté par résolution les règlements suivants :

Règlement numéro 2020-122-1 modifiant le règlement 2020-122 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

Règlement numéro 2022-151-1 modifiant le règlement 2022-151 relatif à la démolition d'immeubles

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ces règlements ont reçu, le 23 juin 2026, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 29^{ième} jour de juin 2026

Marie-France Matteau et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 29^{ième} jour du mois de juin deux-mille-vingt-six.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière